

26.DGS.441

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
DE LA COMMUNE DE PERTUIS**

OBJET : Délégation de fonction aux Conseillers Municipaux avec délégations spéciales

Le Maire de la Ville de Pertuis,

VU La délibération n° 26.DGS.097 du 28 Mars 2026 du Conseil Municipal relative à l'élection du maire de la Commune de Pertuis,

VU la délibération n° 26.DGS.103 du 29 avril 2026 par laquelle le Conseil Municipal donne délégation au Maire,

VU l'arrêté n° 26.DGS.440 du 30 avril 2026 donnant délégation aux Adjoints,

CONSIDÉRANT qu'en application de l'article L 2122.18 Code Général des Collectivités Territoriales, qui confère au maire la possibilité de déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs conseillers et non l'ensemble de ses fonctions,

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la bonne marche de l'administration communale,

ARRETE

Article 1 : Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté n° 26.DGS.376 du 03 avril 2026.

Article 2 :

Délégation de fonction est donnée à **Monsieur Jérôme NARBONNE**, conseiller municipal de la ville de Pertuis, en qualité de **conseiller spécial auprès du Maire**.

Cette délégation s'exerce par priorité sur les délégations de fonctions accordées aux autres conseillers municipaux dans ces domaines.

La présente délégation de fonction emporte délégation de signature pour :

- prendre tout acte à caractère décisoire ou non décisoire
- la certification du service fait et l'établissement des certificats administratifs de toute nature

Article 3 :

Délégation de fonction est donnée à **Monsieur Julien POGOLOTTI**, conseiller municipal de la ville de Pertuis, en matière de **sécurité, prévention sociale, quartiers prioritaires, circulation, Comité Communal Feux de Forêts, correspondant incendie et secours, correspondant défense, associations patriotiques, règlementation et risques majeurs**.

Cette délégation s'exerce par priorité sur les délégations de fonctions accordées aux autres conseillers municipaux dans ces domaines.

La présente délégation de fonction emporte délégation de signature pour :

- prendre tout acte à caractère décisoire ou non décisoire
- la certification du service fait et l'établissement des certificats administratifs de toute nature

Article 4 :

Délégation de fonction est donnée, à **Monsieur Pierre CRUMIERE**, conseiller municipal de la ville de Pertuis, en matière **d'éducation, enfance, petite enfance, jeunesse et restauration collective**.

Cette délégation s'exerce par priorité sur les délégations de fonctions accordées aux autres conseillers municipaux dans ces domaines.



La présente délégation de fonction emporte délégation de signature pour :

- prendre tout acte à caractère décisoire ou non décisoire
- la certification du service fait et l'établissement des certificats administratifs de toute nature

Article 5 :

Délégation de fonction est donnée à **Monsieur Thierry NICOLAS**, conseiller municipal de la ville de Pertuis, en matière **d'action sociale, aides légales et facultatives, lutte contre la précarité, travailleurs sociaux, gens du voyage et lutte contre l'isolement.**

Cette délégation s'exerce par priorité sur les délégations de fonctions accordées aux autres conseillers municipaux dans ces domaines.

La présente délégation de fonction emporte délégation de signature pour :

- prendre tout acte à caractère décisoire ou non décisoire
- la certification du service fait et l'établissement des certificats administratifs de toute nature

Article 6 :

Délégation de fonction est donnée à **Monsieur Djivan DER VARTANIAN**, conseiller municipal de la ville de Pertuis, en matière de **communication et réseaux sociaux.**

Cette délégation s'exerce par priorité sur les délégations de fonctions accordées aux autres conseillers municipaux dans ces domaines.

La présente délégation de fonction emporte délégation de signature pour :

- prendre tout acte à caractère décisoire ou non décisoire
- la certification du service fait et l'établissement des certificats administratifs de toute nature

Article 7 :

La présente délégation prendra effet à compter de l'accomplissement de l'ensemble des formalités d'affichage, de publication et de transmission aux services de l'état en charge du contrôle de légalité.

Article 8 :

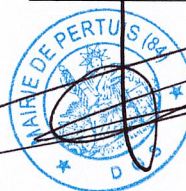
Le présent arrêté peut être contesté par un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans les deux mois suivant les formalités prévues.

Article 9 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera :

- notifié à l'intéressé,
 - affiché au siège de la Mairie
- inscrit au registre des actes et publié au recueil des actes administratif de la Mairie.

Le Maire,
Aurélien AUCLAIR.



Ampliation en sera transmise à
Monsieur le Préfet de Vaucluse
Monsieur le trésorier principal

Fait à Pertuis le 30 avril 2026

Transmis en Préfecture de Vaucluse et affiché le :

